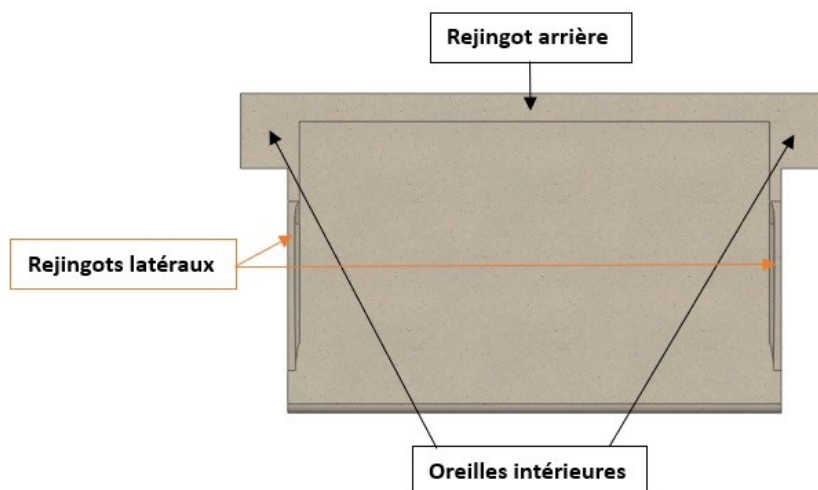


APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence CSTB : 3264_V1

ATEx de cas a

Validité du 12/09/2023 au 12/09/2025



Copyright : Société MSEA

L'Appréciation Technique d'expérimentation (ATEx) est une simple opinion technique à dire d'experts, formulée en l'état des connaissances, sur la base d'un dossier technique produit par le demandeur. *(extrait de l'art. 24)*

A LA DEMANDE DE :

MSEA

15 rue de l'Océan, ZA Sud La Chapelle Achard, 85150 LES ACHARDS

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3264_V1

Note Liminaire : Cette Appréciation porte essentiellement sur le procédé de seuils de portes « Seuils Chrono Porte, Baie, Garage ».

Selon l'avis du Comité d'Experts en date du 12/09/2023, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

- demandeur : Société MSEA
- technique objet de l'expérimentation : Seuils Chrono Porte, Baie, Garage
 - Seuils de porte, baie ou garage en T à encastrement direct entre tableaux préfabriqués en béton, disposant d'un rejingot arrière débordant et de deux rejingots latéraux destinés à simplifier la pose et améliorer l'étanchéité entre l'appui, la maçonnerie et la menuiserie ;
 - Le procédé est applicable sur béton et sur maçonnerie (en travaux neufs et en rénovation) ;
 - Le procédé est destiné à la France Métropolitaine et pour tous types de bâtiments tertiaires et d'habitation ;
 - Les seuils sont destinés à des ouvertures ou baies dont la côte d'ouverture se situe dans la plage de 600 mm à 3000 mm. La côte tableau doit correspondre à la côte d'ouverture + 30 mm.

Cette technique est définie dans le dossier enregistré au CSTB sous le numéro ATEX 3264_V1 et résumé dans la fiche sommaire d'identification ci-annexée,

donne lieu à une :

APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : Le caractère favorable de cette appréciation ne vaut que pour une durée limitée au **12 septembre 2025**, et est subordonné à la mise en application de l'ensemble des recommandations formulées aux § 4.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'Arrêté du 21 mars 2012, découle des considérations suivantes :

1°) Sécurité

1.1 – Stabilité des ouvrages

Les seuils Chrono MSEA ne participent pas à la stabilité de l'ouvrage. La solidité du procédé ou de l'ouvrage intégrant ce procédé n'est pas remise en cause.

1.2 – Sécurité des intervenants

La sécurité des intervenants est assurée moyennant le respect des dispositions de mise en œuvre décrites dans le cahier des charges annexé au présent document ainsi que dans la notice de pose des seuils Chrono MSEA.

1.3 – Sécurité en cas d'incendie

La sécurité incendie n'est pas remise en cause par l'utilisation des seuils Chrono MSEA.

1.4 – Sécurité en cas de séisme

Le procédé peut être utilisé dans les ouvrages nécessitant des dispositions parasismiques au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifiés.

2°) Faisabilité

2.1 – Production

La fabrication des seuils Chrono MSEA en béton est réalisée dans l'usine MSEA aux ACHARDS (85). Cette usine possède les moyens nécessaires pour la production de ce type d'éléments préfabriqués conformément au cahier des charges annexé au présent document. Un suivi de fabrication, assuré par le CSTB dans le cadre de la certification QB07, devra être réalisé. Dans ces conditions, la faisabilité de fabrication et la constance des performances du procédé sont avérées.

2.2 – Mise en œuvre

Le présent document comporte 34 pages dont deux annexes ; il ne peut en être fait état qu'in extenso.

Appréciation Technique d'Expérimentation n° 3264_V1

La mise en œuvre ne présente pas de difficultés particulières. Elle est effectuée conformément aux prescriptions du cahier des charges annexé au présent document et à la notice de pose MSEA.

2.3 – Assistance technique

Sur demande, la société MSEA apporte son assistance technique à l'entreprise de pose pour tout démarrage de chantier, quelle que soit l'importance de celui-ci.

3°) Risques de désordres

La durabilité du procédé ne diffère pas de celle des autres seuils en béton. Le risque d'infiltration d'eau dans le bâtiment, du fait de la géométrie du seuil, peut être maîtrisé moyennant le respect des recommandations mentionnées au § 4.

4°) Recommandations

Il est recommandé de :

- d'exclure du domaine d'emploi la situation d (constructions isolées en bord de mer ou situées dans les villes côtières) au sens du NF DTU 20.1 P3 ;
- de prévoir un caniveau disposé contre la façade avec une évacuation vers l'extérieur et un trop-plein, la pente minimale doit être de 2 % vers l'extérieur ;
- de proscrire les porte-à-faux pour les seuils de garage ;

5°) Rappel

Le demandeur devra communiquer au CSTB, au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés, les contrôles spécifiques à réaliser et les caractéristiques principales à la réalisation.

EN CONCLUSION

En conclusion et sous réserve de la mise en application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- La sécurité est assurée,
- La faisabilité est réelle,
- Les désordres sont limités.

Champs sur Marne,
Le Président du Comité d'Experts,

Président

ANNEXE 1

FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)

Demandeur : Société MSEA
ZA Sud - rue de l'océan
La Chapelle Achard
85 150 LES ACHARDS

Définition de la technique objet de l'expérimentation : Seuils Chrono Porte, Baie, Garage

- Seuils de porte en T à encastrement direct entre tableaux préfabriqués en béton, disposant d'un rejingot arrière débordant et de deux rejingots latéraux destinés à simplifier la pose et améliorer l'étanchéité entre l'appui, la maçonnerie et la menuiserie ;
- Les Seuils Chrono présentent des rejingots latéraux, permettant la continuité de l'enduit du tableau et un écoulement d'eau vers la partie courante du seuil.
- Plusieurs gammes sont proposées : Seuils Chrono Porte MSEA (monobloc) en profondeur 34 cm ou 39 cm, Seuils Chrono Baie MSEA (deux éléments à emboîtement) en profondeur 36 cm ou 39 cm ou Seuils Chrono Garage MSEA (deux éléments à emboîtement) en profondeur 35 cm ;
- Le procédé est applicable sur béton et sur maçonnerie (en travaux neufs et en rénovation) ;
- Les seuils sont fabriqués en dimensions standards, suivant une gamme définie par le fabricant et présentée dans le cahier des charges annexé au présent document ;
- Les seuils Chrono béton MSEA sont destinés à des ouvertures ou baies dont la côte d'ouverture se situe dans la plage de 600 mm à 3000 mm pour du standard. La côte tableau doit correspondre à la côte d'ouverture + 30 mm ;
- Lorsque l'ouverture de tableau dépasse 1400 mm, le seuil est fourni en plusieurs parties avec des systèmes d'emboîtement entre chaque élément. (Les éléments doivent être du même lot et de même date de fabrication)

(1) La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro ATEx 3264_V1 et dans le cahier des charges de conception et de mise en œuvre technique (cf. annexe 2) que le fabricant est tenu de communiquer aux utilisateurs du procédé.

ANNEXE 2

CAHIER DES CHARGES DE CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE

Ce document comporte 29 pages.

Procédé de Seuils Chrono Porte, Baie, Garage

« Dossier technique établi par le demandeur »

Version tenant compte des remarques formulées par le comité d'Experts

Datée du 10 juillet 2023

A été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 3264_V1.

Fin du rapport